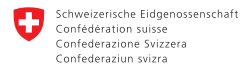


Permanence d'information et d'orientation du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) pour personnes migrantes résidant dans le canton de Genève

Cette publication, mise à jour, est téléchargeable
sur le site internet du bureau de l'intégration des
étrangers (BIE) : www.ge.ch/lc/publications-bie

Bureau de l'intégration des étrangers – OAIS/DCS
C.P. 2160 - 1211 Genève 2
T +41 22 546 74 99
integration.etrangers@etat.ge.ch
integration.ge.ch

3^e version – janvier 2020



La mise en place par le Canton de Genève de mesures d'encouragement visant à accueillir les personnes de nationalité étrangère et à leur faciliter l'accès aux informations et aux ressources locales, est déterminante pour favoriser leur intégration précoce.

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), la loi cantonale sur l'intégration, la nouvelle Constitution genevoise et le Programme d'intégration cantonal (PIC), soulignent l'importance de l'accueil et des mesures d'accompagnement.

Cette permanence d'information et d'orientation, vient compléter et soutenir les services proposés dans ce domaine par de nombreux partenaires associatifs et institutionnels sur le terrain.

Peuvent se présenter à la permanence d'information du BIE les personnes étrangères résidant dans le canton de Genève (quels que soient leur origine ou leur statut) qui souhaitent bénéficier de mesures d'information et d'orientation dans les domaines suivants :

- ▶ l'emploi ;
- ▶ la formation professionnelle ;
- ▶ les cours de français ;
- ▶ les organismes ressources tels que les services cantonaux, communaux ou associatifs ;
- ▶ les projets d'intégration sociale visant des publics spécifiques (femmes, jeunes, sans papiers, etc.) ;
- ▶ les permis de séjour (demande, renouvellement, arrivée et départ du canton de Genève).

Cette permanence est située dans les locaux de **l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)**

88, route de Chancy

1213 Onex

Arrêt TPG "Bandol" (tram 14, bus K et L)

i Accueil sans rendez-vous

🕒 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9:00 à 11:00